



UNIWAX

COMMUNIQUE

FRACTIONNEMENT DE L'ACTION UNIWAX

L'Assemblée Générale d'UNIWAX, sur proposition de son Conseil d'Administration, s'est régulièrement tenue en date du 23 juin 2017. L'Assemblée Générale a ainsi approuvé, à l'unanimité le fractionnement des actions UNIWAX dans un rapport de 1 pour 5. En conséquence, la valeur nominale qui s'élevait à 1000 francs CFA auparavant sera désormais de 200 francs CFA et le nombre d'actions de chaque actionnaire multiplié par 5.

L'Assemblée a également décidé, à l'unanimité de mettre en conformité l'article 7 des statuts de UNIWAX, afin d'y faire figurer la nouvelle valeur nominale de l'action ainsi que le nombre d'actions UNIWAX qui passe de 4.150.000 actions à 20.750.000 actions nouvelles de 200 francs CFA chacune.

La division de la valeur nominale sera effective à l'ouverture du marché le 11 août 2017.

Cette opération sera réalisée sans frais ni formalités pour les actionnaires d'UNIWAX et n'aura pas d'impact sur leurs droits.

Fait à Abidjan, le 17 Juillet 2017

UNIWAX
01 B. P. 3994 ABIDJAN 01
Côte d'Ivoire
Tél. 23 53 54 54 / 23 53 53 54
Fax : 23 46 69 42

MENUDIER Jean-Louis
Président Directeur Général

CONTACTS :
UNIWAX S.A
T. +225

HUDSON & Cie
T. +225 20 315 500
info@hudson-cie.com